

24 avril 2026
**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

Centre Poincaré : le Bourgmestre d'Anderlecht prend un arrêté

Depuis plusieurs mois – et de façon encore plus marquée ces dernières semaines, le quartier autour du Samu Social et le centre lui-même ont été le théâtre de plusieurs faits graves qui ont nécessité des interventions policières aux abords et dans le centre d'hébergement. Par arrêté du Bourgmestre Fabrice Cumps, la capacité d'accueil du centre sera limitée à 170 places au maximum à partir du lundi 27 avril.

La situation sécuritaire est particulièrement tendue dans les abords immédiats et au sein du centre du Samu Social. Bien qu'il faille reconnaître que toutes les difficultés de sécurité ne soient pas liées à la présence du centre, il y a un lien étroit entre le nombre de bénéficiaires accueillis au centre et la dégradation de la situation sécuritaire sur le terrain. Les riverains – comme divers opérateurs économiques – n'en peuvent plus. Ils subissent des nuisances quotidiennes, sont témoins d'actes de violence-: bagarres avec parfois l'usage d'armes blanches, personnes sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants particulièrement agressives à l'égard des passants alentours, interventions fréquentes de la police...

S'il est essentiel que le Samu Social puisse accomplir sa mission et mettre à l'abri les personnes vulnérables qui se trouvent à la rue, les habitants du quartier et ses autres usagers ont droit à la tranquillité, à la sécurité et à un cadre de vie apaisé. D'autres centres d'hébergement d'urgence existent à Anderlecht et dans le quartier. Il est inacceptable de concentrer la prise en charge des personnes en errance dans un territoire aussi dense et, par ailleurs, déjà aux prises à d'autres difficultés sociales ou sécuritaires.

Considérant que le nombre de bénéficiaires accueillis au centre Poincaré contribue clairement à la tension accrue dans le quartier et l'augmentation significative des faits de violence, le Bourgmestre d'Anderlecht, Fabrice Cumps a décidé d'imposer par arrêté une diminution du nombre de places à 170 (sur les 280 disponibles). Le Bourgmestre demande également la mise en place immédiate d'une zone « Vigilis » (définissant un périmètre de surveillance rapprochée aux abords immédiats des bâtiments du Samu Social autorisant des agents à intervenir sur la voie publique) et la présence 24h/24 d'une société de gardiennage.

« Les missions du Samu Social sont essentielles et nous les soutenons. Mais la situation n'est plus vivable pour les riverains. Par ailleurs, chacun doit prendre sa part de solidarité envers les plus vulnérables : Anderlecht est la commune de la région bruxelloise avec le plus de centres d'hébergement et de transit sur son territoire. Il faut donc impérativement un plan de répartition plus équitable de la charge » conclut le Bourgmestre d'Anderlecht Fabrice Cumps.